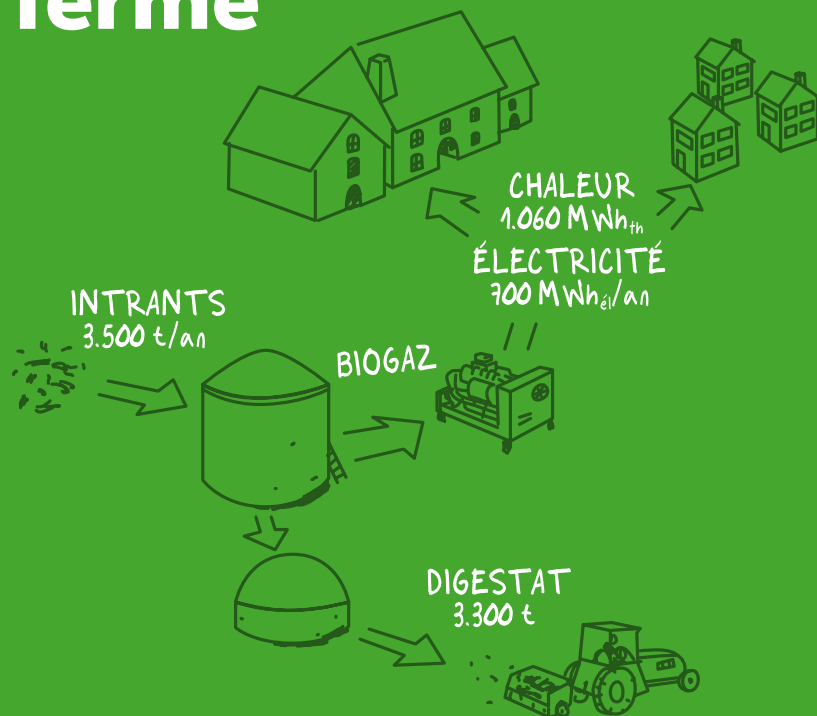


Unité de biométhanisation parfaitement intégrée à la ferme



Production de 700 MWh_{él} et 1.060 MWh_{th} par an



Grâce au soutien de la Wallonie et de la Commission européenne via le programme Objectif II, l'asbl La Surizée a lancé une unité de biométhanisation à Surice. L'unité, implantée au cœur de l'exploitation agricole de Dimitri Burniaux, fonctionne depuis 2006 comme une vitrine énergétique wallonne.

Les intrants, provenant entre autres de la ferme, sont incorporés dans le digesteur via un alimenteur. Dans le digesteur, les matières sont mélangées régulièrement pour faciliter la production de biogaz. À chaque introduction d'une nouvelle quantité de matière fraîche, une partie de la matière digérée est soutirée et stockée dans le post-digesteur. Le digestat, matière résiduaire après biométhanisation, est ensuite épandu sur les terres agricoles de l'exploitation, et chez deux ou trois autres agriculteurs. Le biogaz obtenu est valorisé dans un moteur de cogénération : l'électricité est vendue au réseau, et de la chaleur permet, grâce à un petit réseau chaleur, de chauffer plusieurs habitations voisines.



En parallèle au développement de la biométhanisation sur son exploitation, Dimitri Burniaux est passé à la production biologique. Le digestat lui permet de produire les fertilisants nécessaires pour ses terres.

L'installation a été intégrée en 2014 dans un projet pilote de compensation des pics de consommation électrique : en régime de faible besoin, elle stockera le biogaz, mais produira de l'électricité à pleine puissance durant les pics.

L'unité produit 700 MWh_{éi}/an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 150 à 250 ménages moyens wallons, et 1.060 MWh_{th}, permettant de fournir la chaleur à 9 maisons et 9 appartements riverains.



Type d'installation

Unité de biométhanisation en infiniment mélangé.
Digesteur de 1.500 m³, et post-digesteur de 1.500 m³.

Puissance installée

104 kW_{éi} - 155 kW_{th}.

Intrants

3.500 t par an, dont 500 t d'effluents d'élevage,
1.500 t de radiceles de betterave, 500 t de déchets verts, 500 t d'issues de céréales,
et 500 t de sous-produits de pommes de terre.

Digestat

3.300 t par an, valorisé sur les terres agricoles.



Investissements

Environ 800.000 €.



Besoin d'un accompagnement dans la réalisation de votre projet ?

Contactez ValBiom, facilitateur bioénergies
081/62 71 84 info@valbiom.be www.valbiom.be